



REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité – Travail – Progrès
Le Médiateur de la République



Compte rendu de la journée « portes ouvertes » sur le droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs, organisée dans le cadre de la célébration de la journée internationale de l'accès universel à l'information 2021, 2^{ème} édition.



Le Médiateur de la République a présidé le 28 septembre 2021 au Palais du 29 juillet de Niamey, la cérémonie de lancement de la journée « portes ouvertes » sur l'accès à l'information publique et aux documents administratifs, 2^{ème} édition. Cette activité a été organisée dans le cadre de la célébration de la journée internationale de l'accès universel à l'information, instituée par l'UNESCO en 2015.

La cérémonie d'ouverture a enregistré la présence de la Directrice Pays SHIGA-USAID, du Représentant de l'USAID, la Présidente de l'APAC-Niger, Monsieur le Haut-Commissaire à la modernisation de l'Etat, Madame la Représentante de l'Union Européenne, les responsables de la société civile et les journalistes.

Il est ressorti à travers les allocutions de la Présidente de l'APAC-Niger et du Représentant de l'USAID, que la journée internationale de l'accès universel à l'information revêt une importance capitale dans le cadre de la promotion du droit d'accès à l'information publique qui est un droit humain fondamental. En effet, toute personne a le droit de rechercher et de recevoir l'information auprès de l'administration qui doit se rappeler qu'il y'a une obligation de délivrer les documents administratifs communicables au citoyen qui en fait la demande.

Dans son discours de lancement de la journée « portes ouvertes » 2^{ème} édition, le Médiateur de la République, a souligné le caractère constitutionnel du droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs au Niger, consacré à l'article 31 de la Loi fondamentale. La Loi fondamentale qui réaffirme d'ailleurs dans son

préambule des libertés consacrées par l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Ainsi le droit d'accès à l'information publique constitue non seulement l'oxygène de la démocratie mais aussi fait partie des éléments de la bonne gouvernance.

Il faut souligner que le Médiateur est en vertu de l'article 28 de l'ordonnance n° 2011-22 du 23 février 2011 portant charte d'accès à l'information publique et aux documents administratifs, garant du respect du droit d'accès à l'information publique au Niger. Sur le fondement de cette disposition, il a mené beaucoup d'activités pour la promotion de ce droit au Niger. C'est dans ce cadre que depuis deux ans le Médiateur de la République organise, avec l'appui de SHIGA-USAID les journées portes ouvertes offrant aux citoyens l'occasion de mieux connaître les différentes structures étatiques ainsi que celles non gouvernementales et de la société civile.

L'objectif de cette journée « portes ouvertes » est de créer un cadre où les institutions publiques et les organisations de la société civile vont s'ouvrir au public afin de permettre à ce dernier de connaître ce qu'elles font et solliciter les mécanismes d'obtention de l'information. C'est donc une journée du donner et du recevoir, une foire de l'information dont il faut profiter au maximum, ainsi que l'a rappelé le Médiateur de la République.

Le Médiateur de la République déploie, également en parallèle, de ces activités beaucoup d'efforts pour l'adoption du Décret d'application de la Charte d'accès à

l'information publique et aux documents administratifs, dont le projet a été récemment soumis au Gouvernement.



Après la cérémonie de lancement de la journée « portes ouvertes », le Médiateur de la République, accompagné d'une délégation constituée de Madame la Directrice de SHIGA-USAID, Madame la Présidente de APAC-Niger, Madame et Monsieur la Secrétaire Générale et le Directeur de Cabinet de l'Institution du Médiateur de la République, a effectué une visite des stands des différentes structures, qui ont à l'occasion présenté beaucoup d'ouvrages élaborés par leurs services. Ces ouvrages étaient gratuitement distribués au public venu visiter les différents stands.



A la fin de la visite des stands par le Médiateur de la République, il a animé un point de presse avec les médias qui l'ont interviewé sur l'objectif de cette journée « portes ouvertes ». Ce fut l'occasion pour le Médiateur de la République de rappeler l'importance de l'accès à l'information et aux documents administratifs au citoyen. Car, a-t-il affirmé, « le sens profond de ce droit est la reconnaissance du rôle du citoyen et des médias dans la reconstruction d'institutions solides pour le bien-être de la communauté et le développement durable ». Pour cette

raison il exhorte les pouvoirs publics à œuvrer pour le respect de ce droit.

Le reste de la journée a été marqué par les visites des stands par le public.

La journée « portes ouvertes » édition 2021 a été un véritable succès car ayant enregistré la participation massive de 36 structures étatiques et de la société civile invitées.



Ci-joint en annexe la liste des structures qui ont exposé.

Listes des structures qui ont exposé le 28/09/2021

1. Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI)
2. Haute Autorité de Lutte contre les Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA)
3. Cour des Comptes
4. Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
5. Haut-Commissaire à la Modernisation de l'Etat (HCME)
6. Archives Nationales - Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)
7. Police Nationale
8. Association des Femmes Juristes du Niger
9. Maison de la Presse
10. RENJED
11. Réseau des Journalistes pour la sécurité et la Prévention des Conflits (RJ-SPC)
12. Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC)
13. Réseau des Radios et Télévisions Indépendantes au Niger (RRTN)
14. Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB)
15. Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE)
16. Institut National des Statistiques (INS)
17. Jeune Chambre Internationale (JCI)
18. Observatoire National de l'Emploi de la Formation Professionnelle (ONEF)
19. ONG JAAD
20. ONG TEDHELTE
21. Médiature
22. APAC-NIGER
23. SHIGA

24. SCC
25. Association Nationale des Bloggeurs (ANB)
26. Association Nigérienne des Jeunes Unis pour le Développement (ANJUD)
27. Actions Pour l'Entrepreneuriat et le Développement (APED)
28. ONG-Banadoù
29. Jeunes Volontaires pour l'Environnement-Niger (JVE – Niger)
30. ONG Labizey hallassa - Lutte pour le bien-être des populations
31. ONG LALE-LALE
32. ONG Maison verte de l'innovation au Niger (MVIN)
33. Organisation pour le développement durable et la citoyenneté (ODDC)
34. ONG Femmes – Enfants – Développement (FED)
35. ONG Actions Solidaires
36. ONG Education Universelle

Fait à Niamey, le 12 octobre 2021

Issa Ousseini Adize
Conseillère technique